



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 6 MARS 2017 À
19H30 AU CENTRE RÉCRÉATIF SITUÉ AU 87 RUE ROY,
ORMSTOWN**

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présents :

Jonathan Allen
Florence Bérard
Roger Dumont
Jacques Guilbault
Stephen Ovans

Absent :

Michelle Greig

Formant quorum sous la présidence du maire Chrystian Soucy, le directeur général, M. Philip Toone étant présent, la séance débute à 19h30.

17-03-062 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Florence Bérard

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant le point 11.1
Dépôt d'un document présenté par une citoyenne :

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Rapports de l'inspecteur
- 1.6 Adoption du règlement d'emprunt 95-2017 achat tracteur voirie
- 1.7 Avis de motion règ. 69.1-2017 Mise aux normes eau potable
- 1.8 Avis de motion règ. 110-2017 Vallée des Outardes
- 1.9 Avis de motion règ. Zonage 25.22-2017
- 1.10 Engagement au MDDLECC correctifs surverses
- 1.11 Dépôt résultats du registre règ. 101.1-2017 Éclairage pont

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 28 février 2017
 - 2.1.1 INFO Solde des avantages sociaux au 28 février 2017
 - 2.1.2 INFO Détail du temps supplémentaire de février 2017
- 2.2 CRSBP frais annuels d'exploitation pour 2017
- 2.3 Adhésion 2017 Ordre des Technologues pour directeur T.P.
- 2.4 Crédit de taxes pour nouvelles constructions
- 2.5 Appel d'offres pour mobilier de l'Hôtel de ville

3 GESTION DU PERSONNEL

- 3.1 Embauche voirie

4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

5 GESTION DES IMMEUBLES

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Soumission ingénierie - Éclairage, bordures, etc. Vallée des Outardes
- 7.2 Réparation du camion numéro 11 déneigement

8 HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Remplacement pompes, station Gale
- 8.2 Demande branche 1 cours d'eau McClintock
- 8.3 Remplacement panneau contrôle poste Delage
- 8.4 Achat surpresseur d'air à l'usine d'épuration

9 URBANISME ET ZONAGE

- 9.1 Premier projet de règlement sur les PPCMOI
- 9.2 PIIA, 1472, route 201
- 9.3 Demande modification zonage 20, Liggett
- 9.4 Demande modification au zonage H04-402
- 9.5 Demande modification au zonage C03-301

10 LOISIRS ET CULTURE

11 VARIA ET CORRESPONDANCE

- 11.1 Dépôt document présenté par Mme Brocklehurst

17-03-063 Adoption procès-verbal de séance 6 février 2017

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 février 2017.

17-03-064 Règ. d'emprunt 95-2017 Achat tracteur verger 2016

CONSIDÉRANT QUE le tracteur Landini Colpron 6500, acquis en 1997, est en mauvais état et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse présentée le 30 janvier 2017 par le Directeur des travaux publics, recommande l'achat d'un nouveau tracteur;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion (résolution no. 17-01-014) a été donné par le conseiller Roger Dumont, lors de la séance du 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-02-05 autorisait la transmission de l'appel d'offres sur le site SEAO;

Sur proposition de Stephen Ovans
Appuyé par Jacques Guilbault
Il est résolu unanimement :

**QU'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 95-2017 SOIT ET EST ADOPTÉ
ET QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT, CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 113 000 \$ pour l'achat d'un tracteur de verger 2016, modèle 430V Agroplus, pour le déneigement des trottoirs, selon la soumission reçue de l'entrepreneur G.P. AG Distribution, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 MONTANT DE L'EMPRUNT

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 113 000 \$ aux fins du présent règlement, sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

ARTICLE 3 DURÉE DE L'EMPRUNT

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 113 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur de chaque année.

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**17-03-065 Avis de motion rég. d'emprunt 69.1-2017 pour
Projet Mise aux normes Eau potable**

Considérant que le règlement initial 69-2011 a été délaissé par le MAMOT;

Considérant que le règlement 69-2015 n'a pas été transmis au MAMOT car le projet soumis aux exigences du Ministère de l'environnement, était en attente de recevoir les certificats d'autorisation;

Considérant que suite au coût élevé des travaux supplémentaires exigés par le Ministère de l'environnement, il a été décidé de modifier le montant d'emprunt demandé;

Un avis de motion est donné par la conseillère Florence Bérard, que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera déposé le règlement numéro 69.1-2017 pour modifier et remplacer les règlements d'emprunt 69-2011 et 69-2015 pour le projet de Mise aux normes de l'eau potable.

17-03-066 Avis de motion 110-2017 Éclairage, bordures et pavage initial Vallée des Outardes

Considérant que les propriétaires situés dans le projet domiciliaire « Vallée des Outardes » se plaignent du manque de lampadaires et de l'état des rues;

Considérant que l'article 4.4 du Protocole d'entente, indique que la municipalité s'engage à réaliser des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage, si plus de 60% des lots desservis sont construits;

Considérant qu' en date du 6 mars 2017, 51 % des terrains desservis sont construits ;

Il est donné avis de motion par le conseiller Jonathan Allen, que lors d'une prochaine séance régulière du conseil municipal, sera déposé le règlement numéro 110-2017 concernant des travaux d'éclairage, de bordures de rues et de pavage initial à être réalisés à l'intérieur du projet domiciliaire « *La Vallée des Outardes* ».

17-03-067 Avis de motion règ. zonage 25.22-2017 modifiant le règlement de zonage 25-2006

Considérant que la municipalité souhaite corriger le règlement de zonage comportant des coquilles et des erreurs au niveau de la codification administrative et que certains articles doivent être corrigés afin d'éviter les contradictions de certains articles du règlement de zonage notamment au niveau des marges avant secondaires de lots d'angles;

Considérant que la municipalité souhaite créer une nouvelle zone d'affectation industrielle dans la zone C04-411 actuelle afin de regrouper et de rendre conforme un groupement d'usages industriels déjà existant et promouvoir des usages industriels futurs;

Considérant que la municipalité a reçu de nombreuses demandes d'individus pour modifier le règlement de zonage, notamment dans la zone H04-402 pour autoriser les habitations multifamiliales de 6 logements, la modification de la zone C03-301 pour augmenter le nombre de logements dans le cas d'usage résidentiel mixte et la diminution des marges pour l'installation de cabanons dans toute la municipalité (rés. : 16-06-246), qui devraient être incluses dans cette modification moyennant leur approbation;

Il est donné avis de motion par le conseiller Stephen Ovans, que lors d'une prochaine séance régulière du conseil municipal, sera déposé le projet de règlement numéro 25.22-2017 modifiant le règlement de zonage 25-2006.

17-03-068 Engagement au MDDELCC correctifs surverses

Considérant que le 17 février 2009, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a adopté la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales;

Considérant que la position du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est que toute municipalité qui prévoit entreprendre ou autoriser des projets de développement ou de redéveloppement sur son territoire, doit planifier des mesures compensatoires permettant d'éviter l'augmentation de la fréquence des débordements;

Considérant que le MDDELCC demande un engagement de la municipalité visant à produire des mesures compensatoires dans le cadre d'un plan de gestion de débordements dans un délai de trois ans;

Considérant que la réalisation des mesures compensatoires sera effectuée dans un délai maximal de cinq ans après l'approbation du MDDELCC;

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Roger Dumont

Il est résolu unanimement que la municipalité d'Ormstown s'engage à produire un plan de gestion de débordements de son réseau d'effluents d'eaux usées dans un délai de trois ans, et que la réalisation des mesures compensatoires sera effectuée dans un délai maximal de cinq ans après l'approbation du MDDELCC.

17-03-069 Dépôt résultats registre req. d'emprunt 101.1-2017 Éclairage du pont du Centenaire

Considérant qu' un registre a été tenu le 2 mars 2017, suite à l'adoption du règlement d'emprunt 101.1-2017 au montant de 74 000 \$ pour le coût de six lampadaires installés sur le pont du Centenaire;

Considérant qu' aucune signature n'a été enregistrée alors qu'un nombre de 323 signatures était nécessaire pour refuser le règlement d'emprunt;

Considérant que le règlement d'emprunt 101.1-2017 est réputé « accepté »;

Le Directeur Général dépose le registre ainsi que le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 101.1-2017.

17-03-070 Comptes à payer au 28 février 2017

Sur proposition de Roger Dumont

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses suivantes

ACKLANDS - GRAINGER INC (détecteur à gaz- égouts, cylindre gaz - aque.)	1 617.74 \$
ATELIER L. BÉDARD ET FILS (rép. Véh. # 11)	324.81 \$
BILLETTE CAMILLE (soufflage de neige)	546.13 \$
BROWN BRYAN (pépine - rue Roy - égouts et parc)	1 319.33 \$
BUDGET PROPANE (1998) INC. (propane - garage Jamestown)	435.50 \$
C. S. BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie et pompiers)	442.40 \$
CERTIFIED LABORATORIES (pièces - voirie)	1 719.98 \$
CHARTRAND, LÉO (remb. Taxes mun.- garage Jamestown et rép. Porte)	1 739.75 \$
COMPTEURS LECOMTE LTEE (LES) (compteur d'eau - Hôtel de ville)	852.39 \$
Constructo Sé@o (soumission - système de chlorination- Rg Dumas)	77.91 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie)	337.43 \$
COTE W. & FILS LTEE (rép. Véh. # 11)	2 826.79 \$
CRÊTE EXCAVATION INC. (4e vers. Dénéigement 2016-2017)	39 656.25 \$
CRSBP MONTRÉGIE INC. (frais annuel d'exploitations et papeterie - Biblio.)	3 816.45 \$
D'AMOUR & FILS INC. (grattoir à neige & ciment)	44.81 \$
DASSYLOI (débouchage & nettoyage conduite - rue Roy)	942.80 \$
DMT IMMOBILIERS INC. (location salle de conférence - 31 /01/2017)	80.48 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	449.55 \$
EDUC EXPERT INC. (formation - Pompier 1 - 4 pompiers)	10 612.19 \$
EMCO CORPORATION (asphalte froide)	783.10 \$
ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (pièces - voirie)	304.94 \$
ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES) (rép. Véh. # 9)	420.71 \$
FERME ANDRÉ DUMAS (dén. puits Rg Dumas & stat. Pompage- Rte 201)	1 437.19 \$
FILION, ME MARTIN (hon. avocats - taxes foncières)	754.09 \$
FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation janvier 2017)	16.00 \$
G.P. AG DISTRIBUTION (rép. Véh. # 4 et achat batterie - véh. Pompiers)	1 265.91 \$
GARAGE S.D. INC. (rép. Véh. # 11 & 13)	512.36 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence véh. voirie)	2 378.66 \$
GESTAR INC. (étiquettes - Documentik)	166.72 \$
GROUPE CCL (licences de chiens & reçus)	203.51 \$
GROUPE ENVIRONEX (frais lab. Eau usée & potable)	147.16 \$
IGA ORMSTOWN (aliments - HV)	9.77 \$
INFOTECH (frais de déplacement - formation taxation)	488.13 \$
J.T. SPORT (rép. Scie à chaîne & équipements - pompiers)	103.48 \$
JALEC INC. (accès réseau - radio mobiles - voirie)	201.72 \$
K-DESIGN (tuques & broderie - voirie)	388.61 \$
LAMONTAGNE, KRISTELLE (chien errants - appels)	150.00 \$
LIBRAIRIES BOYER (achat livres & papeterie - voirie)	665.32 \$
M.R.C. HAUT SAINT LAURENT (MRC quote- part 2017 - ½ et sens. & récup.)	167 895.00 \$
MÉLIMAX TRANSPORT INC. (vider conteneur - Écocentre)	649.61 \$
MINES SELEINE (sel - voirie)	15 467.12 \$
MJR INDUSTRIES (pompe - station Gale)	344.93 \$

MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (bulletin fév./mars 2017)	1 057.77 \$
NEOPOST CANADA LTEE (achat cartouche - timbreuse)	213.80 \$
NET COMMUNICATIONS INC. (hébergement. 25 courriels - mars 2017)	28.74 \$
ORDRE TECHNOLOGUES PROF. QC (adhésion Stéphane Thibault - 2017-18)	481.15 \$
ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT (dépenses janvier 2017 & souper Noël - pompiers)	2 755.50 \$
OZOGRAM INC. (tube & adaptateur - usine d'épuration)	174.76 \$
PARAGRAPHE (achat livres - Bibliothèque)	419.70 \$
PETRO-CANADA (essence - véh. Voirie)	1 389.22 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (outils & produits nettoyants - voirie)	49.39 \$
PORTES DE GARAGE TRUDEAU (rép. Porte de garage - Rte 138A)	586.37 \$
QUESNEL, J. / N. LABERGE (déneigement)	494.39 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	829.13 \$
RATTE, MAGASIN F. (papeterie)	183.63 \$
RCI ENVIRONNEMENT (location contenant - centre réc.)	23.00 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU Canada (renouvellement - licence radiocommunication)	615.00 \$
RECY-COMPACT INC. (service de recyclage - février 2017)	8 407.43 \$
REGIE INTERMUN. DE LA PATINOIRE (quote part 2017)	19 874.00 \$
SAAQ Immatriculations Avril 2017 à mars 2018	7 561.42 \$
SANI-VRAC (loc. toilettes portatives 2016)	1 983.32 \$
SERVICOFAX (photocopieuse)	119.57 \$
SGM MAINTENANCE INC.(entr. D'éclairage - janvier 2017)	797.71 \$
SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Pompiers & voirie)	88.96 \$
SPROULE, WAYNE A. (transport de neige)	517.39 \$
STE-MARIE AUTOMOBILES LTÉE (rép. Véh. # 11)	947.16 \$
SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - bris égouts & entrepôt Rte 138A)	1 539.15 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Élect. Centre réc. & roulettes - voirie)	597.87 \$
VISSERIE MELOCHE (2006) INC. (pièces - voirie)	608.05 \$
WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (peinture & pièces- voirie)	1 182.57 \$
	<hr/>
	316 122.88 \$
Plus projets:	
AQUA DATA INC. (plan d'intervention)	17 651.25 \$
BIRCON INC. (travaux - désinfection réservoir Dumas) 1er décompte	103 270.10 \$
CONSTRUCTION J. THEORET INC. (paiement # 4 - Hôtel de ville)	160 585.82 \$
CRÊTE EXCAVATION INC. (démolition piscine)	7 469.93 \$
S.M. (LES CONSULTANTS) INC. (hon. Ing. Avenant 12 - mise aux normes)	10 347.75 \$
	<hr/>
	299 324.85 \$
	<hr/>
	615 447.73 \$
Plus paiements durant le mois:	
Salaires du 15 janvier au 11 Février 2017	43 082.62 \$
Rénumération des élus du 15 janvier au 11 Février 2017	3 815.92 \$
DMT Immobiliers INC. (location kiosque) Février 2017	291.86 \$
Chartrand, Léo (location garage municipal- Jamestown) Février 2017	977.29 \$
DMT Immobiliers INC. (loyer - 4 rue Bridge - HV) Février 2017	4 544.93 \$
Petite caisse (nov. et déc. 2016 et janv. 2017)	194.10 \$
Bell	1 297.64 \$
Hydro	8 887.06 \$
Loisir & sport Montérégie (inscription 2 février 2017) Marie Lalonde	97.73 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 22 janvier au 4 février 2017)	950.00 \$
Desjardins (REER janvier 2017)	1 724.90 \$
Revenu Canada (Das Féd. Janvier 2017 rég.)	4 835.78 \$
Revenu Canada (Das Féd. Janvier 2017 occ.)	914.33 \$
Revenu Québec (Das Prov. Janvier 2017)	13 903.06 \$
Desjardins (Ass. Coll. Février 2017)	3 792.81 \$
Tim Rember (remb. Activité curling 2016 - pompier)	100.00 \$
Neopost (achat timbres)	1 149.75 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 5 au 18 février 2017)	950.00 \$
Bell (internet- HV)	140.27 \$
Hydro	3 974.28 \$
Bell Mobilité (cellulaires - voirie & DG)	167.73 \$
Visa (reg. Foncier, logiciel urb.)	220.20 \$
Dery Telecom (internet & téléphones - voirie)	140.84 \$
RCI Environnement (collecte de déchets - janvier 2017)	19 665.03 \$
	<hr/>
	115 818.13 \$
	<hr/>
TOTAL	<u>731 265.86 \$</u>

17-03-071 CRSBP Frais annuels d'exploitation pour 2017

Sur proposition de Florence Bérard

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 3 171.24 \$ (avant taxes) payable au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP), pour les frais annuels d'exploitation de 2017.

17-03-072 Adhésion 2017 à l'Ordre des technologues pour le directeur des travaux publics

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Roger Dumont

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 481.15 \$ taxes incluses, payable à l'Ordre des Technologues professionnels du Québec, au directeur des travaux publics, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

17-03-073 Crédit de taxes – nouvelles constructions

Considérant que le règlement no. 71-2012 autorisant des crédits de taxes aux nouvelles constructions, était en vigueur jusqu'à ce qu'il soit abrogé par le règlement 71.2-2015, dont la date d'entrée en vigueur est le 29 septembre 2015;

Considérant que bien que le programme est terminé depuis le 29 septembre 2015, la résolution 16-07-266 avait autorisé certains propriétaires à bénéficier de ce crédit ;

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser les crédits de taxes suivants :

MATRICULE	ADRESSE	MONTANTS
6597-78-7254	1222, rue Du Marais	906.07 \$
6597-78-8442	1224, rue Du Marais	278.91 \$
6598-70-1629	1205, rue De La Vallée	399.05 \$
6598-70-2930	1207, rue De La Vallée	600.21 \$
6597-89-3794	1225, rue De La Vallée	574.92 \$
6597-89-3794	1225A, rue De La Vallée	383.46 \$
6597-89-4787	1227, rue De La Vallée	531.15 \$
6597-89-4787	1227A, rue De La Vallée	375.81 \$
6597-89-7765	1233, rue De La Vallée	681.17 \$
6597-89-8758	1235, rue De La Vallée	681.17 \$
6597-88-0579	1601, rue De La Volière	554.54 \$
6597-88-1790	1603, rue De La Volière	543.74 \$
6597-75-0182	1290, 4e Avenue	305.74 \$
		6 815.96 \$

17-03-074 Appel d'offres pour achat de mobilier pour le nouvel hôtel de ville

Considérant que selon l'échéancier proposé, la construction du nouvel Hôtel de ville devrait être terminée le 2 juin, 2017;

Considérant que le mobilier de cet Hôtel de ville doit être commandé dans un délai suffisant pour respecter l'échéancier d'aménagement;

Sur proposition de Roger Dumont

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'autoriser les appels d'offres par invitation pour l'obtention du mobilier du nouvel Hôtel de ville.

17-03-075 Embauche au département de la voirie

Considérant l'absence d'un employé en maladie et le manque de disponibilité dû aux vacances à prendre par les employés;

Considérant que le comité de Ressources Humaines désire continuer le principe d'une banque de candidats disponibles établie par la résolution 16-11-446;

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser l'embauche temporaire d'un préposé à la voirie, monsieur Michael Duhème, et d'habiliter le Directeur général à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec, incluant la responsabilité des engagements nécessaires à la subvention salariale.

17-03-076 Soumission ingénierie pour éclairage, bordure et pavage initial dans Vallée des Outardes

Considérant l'obligation de la Municipalité de réaliser des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage si plus de 60% des lots desservis sont construits;

Considérant que ce pourcentage est sur le point d'être atteint;

Considérant la résolution no. 16-09-354 autorisant une demande de prix à la firme d'ingénieur Shellex-Comeau pour le mandat d'ingénierie des travaux d'infrastructure et de fondation de la chaussée pour ce projet;

Fournisseur:	Shellex-Comeau
Coûts	11 590 \$ avant taxes

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Roger Dumont

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 11 590 \$ (avant taxes) à la firme Shellex-Comeau pour le mandat d'ingénierie afin de préparer le devis pour les travaux d'éclairage, de bordure de rues et pour le pavage initial dans le développement résidentiel de la Vallée des Outardes.

17-03-077 Réparations camion de déneigement GMC 2008

Considérant que le système électrique et de freinage du camion de déneigement GMC 2008 (numéro 11) a dû être réparé;

Considérant que le montant de la facture 3 774.74 \$ de Garage S.D. Inc., est supérieur à l'estimé de 3 400.66 \$ (avant taxes) proposé par l'entrepreneur;

Sur proposition de Roger Dumont

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser, de gré à gré, un montant 3 774,74 (avant taxes) en faveur de Garage S.D. Inc. pour la réparation du camion de déneigement GMC 2008 (véhicule numéro 11).

17-03-078 Achat de deux pompes pour station pompage Gale

Considérant que la station de pompage d'égout Gale requiert des pompes en réserve pour assurer le fonctionnement en cas de panne d'équipement;

Considérant que deux des trois pompes « Barnes » sont défectueuses et doivent être remplacées;

Considérant que le plus bas soumissionnaire par invitation (avant taxes) est St-Jean Filtration & distribution Inc, et que cette soumission est recommandée par le Directeur des travaux publics;

Fournisseurs:	St-Jean Filtration & distribution Inc	Les industries MJR	Moteur Excel Électrique
Place d'affaire :	St-Jean sur Richelieu	Valleyfield.	Valleyfield.
Coûts :	6 770.00\$	7 280.00\$	8 000.00\$

Sur proposition de Roger Dumont
Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant 6 770\$ (avant taxes) en faveur de St-Jean Filtration & distribution Inc pour l'achat de deux pompes de type « Barnes » pour la station de pompage Gale.

17-03-079 Demande de classification Cours d'eau Br 1 McClintock

Considérant que la municipalité a reçu une demande pour classer une partie de la branche 1 du cours d'eau McClintock comme fossé de drainage;

Considérant que pour présenter une telle demande à la M.R.C. du Haut Saint-Laurent, le conseil municipal doit se prononcer sur celle-ci, par résolution;

Considérant que l'inspecteur municipal a procédé à une inspection et a constaté qu'il y avait effectivement une branche du cours d'eau à cet endroit et que les usages de part et d'autres du cours d'eau, sont agricoles;

Considérant que le propriétaire considère que la classification du cours d'eau en fossé de drainage pour fermeture, serait bénéfique pour le drainage agricole puisqu'il pourrait y installer des tuyaux de drainage souterrains à l'endroit du cours d'eau;

Sur proposition Jonathan Allen
Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement de demander à la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent de procéder à la classification d'une partie de la branche 1 du Cours d'eau McClintock sur une longueur d'environ 463,00 m et de l'identifier comme fossé de drainage agricole.

17-03-080 Remplacement panneau contrôle poste Delage

Considérant que le panneau du poste de pompage d'égout Delage est à la fin de sa durée de vie;

Considérant que les défauts causent des redémarrages fréquents, et créent des surverses;

Considérant qu' un nouveau panneau permettra un contrôle adéquat;

Considérant que le plus bas soumissionnaire (avant taxes) par invitation, incluant le démantèlement et l'installation, est Technivolt Électrique, et que cette soumission est recommandée par le Directeur des travaux publics;

Fournisseurs:	Technivolt Électrique inc	Les industries MJR	Électro-Concept P.B.L. Inc
Place d'affaire :	Valleyfield.	Valleyfield.	Sherbrooke
Coûts :	20 075.00\$ Démantèlement & Installation inclus	Nil	18 435.00\$ Sans le démantèlement & installation

Sur proposition Jaques Guilbault
Appuyé par Roger Dumont

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 20 075 \$ (avant taxes) en faveur de Technivolt Électrique, pour l'achat d'un panneau de contrôle à la station d'égout Delage.

17-03-081 Achat surpresseur d'air pour usine d'épuration

Considérant qu' un des trois surpresseurs d'air au poste d'assainissement est défectueux et doit être réparé, et qu'un autre doit subir une vérification d'entretien;

Considérant qu' il n'est pas recommandé d'opérer l'usine avec un seul surpresseur d'air;

Considérant qu' afin de soumettre un estimé pour réparer le surpresseur défectueux, Les Industries MJR Inc. ont dû démanteler la pièce et qu'il serait inutile et coûteux de remettre les pièces pour ensuite le faire réparer ;

Considérant que Les Industries MRJ inc a soumis un estimé de coût de réparation au montant de 2 475,00\$ avant taxes;

Considérant que le conseil municipal est d'avis qu'il serait plus avantageux d'octroyer un contrat de réparation de gré à gré;

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant 2 475 \$ (avant taxes) en faveur de Les Industries MRJ Inc. pour la réparation d'un surpresseur d'air à l'usine d'épuration située sur le chemin de la rivière Châteauguay.

17-03-082 Premier projet de règlement sur les PPCMOI

Considérant que la municipalité a reçu plusieurs demandes de modifications au règlement de zonage 25-2006 afin d'intégrer des projets spécifiques au zonage à l'intérieur du périmètre urbain;

Considérant que ces demandes de modifications au règlement de zonage 25-2006 visent souvent des propriétés uniques et ont pour effet de modifier les grilles des usages de zones entières, ce qui peut potentiellement nuire à l'homogénéité de certains secteurs;

Considérant que la municipalité souhaite encadrer certains projets de construction et occupation d'immeubles en raison de leur complexité d'intégration au zonage par rapport à la localisation des terrains;

Considérant que ce type de règlement est un outil permettant une plus grande flexibilité pour certains projets spécifiques à certains secteurs;

Considérant que la municipalité est dotée d'un comité consultatif en urbanisme grâce au règlement 20-2006;

Considérant qu' un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble doit respecter les orientations du plan d'urbanisme;

Considérant que la municipalité d'Ormstown a le pouvoir en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme d'adopter un règlement pour les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ce projet et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement

Qu'un premier projet de règlement sur les projets particuliers de construction de modification et d'occupation des immeubles (PPCMOI) numéro 114-2017 est et soit adopté par les présentes.

17-03-083 PIIA pour le 1472 Route 201

Considérant qu' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) a été déposée par Pièce d'auto Valleyfield afin de faire la rénovation du revêtement en façade ainsi que la pose d'une nouvelle enseigne en façade au 1472, route 201, localisé dans la zone C04-411;

Considérant que la zone C04-411 est située dans une zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale et que tout projet de construction et d'ajout d'une nouvelle enseigne est assujéti à une demande de PIIA;

Considérant que le Comité consultatif s'est réuni le 22 février 2017 pour discuter de la proposition d'une nouvelle façade ainsi que de l'enseigne;

Considérant que le Comité consultatif en urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande de PIIA puisqu'elle répond à la majorité des critères d'évaluations pour cette zone;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Roger Dumont

Il est résolu unanimement d'autoriser la demande de P.I.I.A. pour le 1472, route 201 pour la rénovation du revêtement de la façade ainsi que la pose d'une nouvelle enseigne.

17-03-084 Demande modification zonage pour 20 Liggett

Considérant que la municipalité a reçu une demande de Boiseries Dandurand Inc. afin de modifier le règlement de zonage dans la zone H02-206 pour autoriser un commerce artériel lourd (c3) de type ébénisterie;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) s'est réuni le 25 janvier 2017 pour discuter du dossier et qu'il juge que l'autorisation d'un tel type d'usage serait incompatible avec la zone à dominance résidentielle;

Considérant que le C.C.U. du 25 janvier 2017 a recommandé de refuser la demande de Boiseries Dandurand Inc. pour autoriser un commerce artériel lourd (c3) de type ébénisterie;

Sur proposition de Florence Bérard

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement de refuser la demande de Boiseries Dandurand Inc. pour modifier le règlement de zonage 25-2006 afin d'autoriser un commerce artériel lourd (c3) de type ébénisterie dans la zone H02-206.

17-03-085 Demande modifications zonage H04-402

Considérant que la municipalité a reçu une demande de la part de DMT immobilier Inc. visant à autoriser les habitations multifamiliales isolées de 6 logements dans la zone H04-402;

Considérant que la zone H04-402 est une zone à dominance résidentielle permettant les habitations unifamiliales isolées seulement;

Considérant que la demande a été discutée par le C.C.U. du 23 novembre 2016 et qu'il a recommandé au conseil de refuser la demande de modification au règlement de zonage;

Considérant que le projet implique une prolongation et une amélioration du réseau d'égout pour desservir ces futures résidences;

Considérant que le projet pourrait être desservi par des puits individuels s'ils répondent aux normes du règlement Q-2, r. 35.2 sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'accepter la demande de modification de DMT immobilier Inc. afin d'entamer la modification au règlement de zonage 25-2006 dans la zone H04-402 pour autoriser les habitations multifamiliales isolées de 6 logements.

17-03-086 Demande modification zonage C03-301

Considérant que la municipalité a reçu la demande de Mme Kimberley Barrington afin d'augmenter le nombre de logements résidentiels à 4 pour les usages habitations mixtes dans la zone C03-301;

Considérant que l'usage habitation mixte (h5) est conforme à la zone C03-301 et que l'augmentation du nombre de logement n'affecterait pas l'intégrité de la zone;

Considérant que le C.C.U. du 24 septembre 2015 avait recommandé d'accepter la demande de modification au règlement de zonage pour la zone C03-301;

Sur proposition de Roger Dumont

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser la demande de Kimberley Barrington afin d'entamer la modification du règlement de zonage 25-2006 pour augmenter le nombre de logements à 4 dans le cas d'usages résidentiels mixtes (h5) pour la zone C03-301.

17-03-087 Dépôt document présenté par Mme Brocklehurst

Le Directeur Général accuse réception et dépose devant l'assemblée, un document présenté par Mme Sara-Lynne Brocklehurst, résidant au 1135 rue Reid.

17-03-088 Levée de la séance

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h30.

Chrystian Soucy
Maire

Philip Toone
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Philip Toone, directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone
Directeur général